

Ministère  
de l'Ecologie,  
du  
Développement  
et de  
l'Aménagement  
durable

Direction Régionale et  
Départementale des  
Affaires Maritimes de  
la Martinique

/

Bd Chevalier Ste  
Marthe  
97200 Fort de France  
tel: 0596 60 79 90  
-0596 60 79 9898  
fax:0596 60 79 80

### VENTE ou ACHAT d'un navire de plaisance de plus de 7 mètres

L'acheteur doit se présenter en premier lieu aux douanes avec les documents suivants :

- 1 photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- l'acte de francisation (pour les navires d'occasion)
- 4 actes de vente (ou la facture si navire neuf + le certificat de conformité)
- 1 justificatif de domicile
- 2 photos d'identité
- 1 RIB

puis aux Affaires maritimes avec :

- les 3 actes de vente rendus par la Douane
- ou facture si navire neuf + certificat de conformité
- 1 photocopie de la carte d'identité ou passeport
- l'acte de francisation

### Pour les navires de moins de 7 mètres

L'acheteur se présente aux Affaires maritimes uniquement avec :

- l'acte de francisation ou la carte de circulation ou la facture (si navire neuf + certificat de conformité)
- la photocopie du passeport ou de la carte d'identité
- 3 actes de vente (1 original + 2 copies)